

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/408/Add.1

6 novembre 2003

(03-5948)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES MEMBRES

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Addendum

Le présent document reproduit les renseignements actualisés sur les activités de coopération technique et financière menées par la République tchèque et qui sont pertinentes pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Ces renseignements figurent dans une communication, datée du 22 octobre 2003, que la Mission permanente de la République tchèque a fait parvenir au Secrétariat.

Conformément à l'article 67 de l'Accord sur les ADPIC, le Conseil des ADPIC a demandé notamment aux pays développés Membres de fournir des renseignements détaillés sur les activités de coopération technique qu'ils offrent dans le domaine des droits de propriété intellectuelle qui présentent un intérêt pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Le présent rapport décrit l'activité menée par l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque dans le domaine de la coopération technique au cours de l'année 2003.

L'Office de la propriété industrielle de la République tchèque a coopéré à l'organisation de la **Consultation régionale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'Internet**, qui a eu lieu les 30 juin et 1^{er} juillet 2003 à Prague.

Ce séminaire a porté sur les **sujets** ci-après (présentés par des intervenants de l'OMPI):

- Propriété intellectuelle et Internet: inventaire des questions du point de vue de l'OMPI;
- Droit d'auteur et numérique, y compris les Traités Internet de l'OMPI;
- Questions relatives aux marques de fabrique ou de commerce sur l'Internet, y compris la Recommandation commune de l'OMPI;
- Système des noms de domaine et propriété intellectuelle;
- Les Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et le deuxième Processus de l'OMPI.